



Doc. 13434
08 avril 2014

Le droit d'accès à internet

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5.6, ajouter les mots suivants :

« dans le respect des lois nationales ».

Déposé par:

SHLEGEL Robert, Fédération de Russie, GDE
MAKHMUTOV Anvar, Fédération de Russie, GDE
ROMANOVICH Alexander, Fédération de Russie, SOC
SIDYAKIN Alexander, Fédération de Russie, GDE
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC

1. 2014 - Deuxième partie de session

